

Art 1:

Les joueurs participant au Paintball acceptent le présent règlement et s'engagent à assumer les risques liés à la pratique de ce sport. Ils se déclarent également être en bonne condition morale et physique pour pratiquer ce sport. **Le fair-play et la bonne foi des joueurs sont la première garantie d'une partie agréable. Il peut vous être demandé avant ou pendant la durée du jeu de signer un exemplaire de contrat de jeu.**

Art 2:

Tout mineur devra présenter un accord parental écrit et devra être âgé d'au moins 12 ans. (Téléchargeable sur www.paintball-du-bassin.com)

Art 3:

Les joueurs s'engagent à respecter les lieux, **notamment ne pas laisser de détrit**us sur le terrain ou des billes non-tirées sur le sol ou de tirer sur les arbres en hors-jeu ou tout autres éléments naturel, interdiction formelle de tirer sur les animaux, chacun est responsable de ses actes. Tout objet n'ayant aucun rapport avec le paintball est interdit sur le terrain, il vous est donc conseillé de les déposer au point de départ ou dans vos voitures. **Paintball du bassin décline toute responsabilité quand à la perte ou la dégradation de votre matériel.**

Art 4:

Les joueurs s'engagent à respecter les autres autant dans leur intégrité morale que physique. Les menaces, insultes sont proscrites. En jeu et hors-jeu, aucun contact physique, geste agressif ou violence ne sera toléré et entraînera systématiquement **l'exclusion du contrevenant.**

Le joueur qui est sous l'emprise de l'alcool, drogue ou qui manifeste un comportement agressif, sera interdit de jeu.

Art 5:

Le port du masque est obligatoire sur le terrain. Ne jamais retirer son masque dans la zone de jeu, enlever son masque constitue une violation grave des règles de sécurité. En cas de problème (buée dans le masque, lanceur en panne, envie de faire pipi, etc.) on sort de l'aire de jeu en levant le bras comme si vous étiez touché. Pendant les pauses ou les arrêts de jeu tous les lanceurs sont considérés comme chargés donc on ne dirige pas son lanceur sur quelque chose qu'on ne veut pas toucher.

Art 6:

Seules les billes de Paintball du bassin sont acceptées sur le site. Aucunes billes au sol ne doit être réutilisée.

Art 7:

Le bouchon de sécurité ainsi que la sécurité doivent être en place à tout moment hors du terrain et entre les parties. Gardez l'index hors de la détente tant que votre lanceur n'est pas dirigé sur votre cible

Art 8:

Lorsque l'on est touché (même sur le lanceur, ou tout autre endroit du matériel) on crie fort "TOUCHÉ !" ou "OUT !", **on lève le bras sans enlever son masque et on sort de l'aire de jeu. Interdiction formelle de tirer sur un joueur qui a son bras levé.** Les joueurs sont invités à éviter les tirs proches (moins de 5-7 mètres), si un joueur en surprend un autre dans une situation de proximité. Il utilise l'injonction « FREEZE », le joueur visé décide alors s'il se déclare éliminer ou non. Si le joueur ne se déclare pas de suite « OUT », il est considéré comme acceptant tacitement le tir.

Art 9:

Paintball du Bassin ne peut être tenu responsable en cas de dégradation météorologique durant les parties en cours aucun remboursement ne sera effectué.

Art 10:

Les joueurs possédant leur équipement s'engagent à respecter la limitation de vitesse des billes qui doit être égale ou inférieure à **300 FPS** ou **260 FPS** dans le cas d'engagement urbain. N'hésitez pas à demander le chrony à un responsable.

Art 11:

Le matériel prêté par l'entreprise est au bon soin du joueur, tout acte de dégradation volontaire ou geste violent avec ce matériel sera sanctionné et la casse sera facturée au locataire.

Art 12:

Le ou les encadrant présents prendront toutes les précautions nécessaires afin d'éviter un incident. Ils peuvent stopper une partie ou sortir une personne de l'aire de jeu s'ils ressentent un danger quelconque. Il est donc interdit de tirer sur un arbitre.

Celui qui commet une faute grave et qui ne respecte pas les règles de sécurité sera immédiatement exclu du jeu et ne sera pas remboursé de son inscription.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à un responsable.

Paintball du Bassin décline toute responsabilité en cas d'accident.

